

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

(Publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics conformément à la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971, complétée par la directive du Conseil 72/277/CEE du 26 juillet 1972)

MODÈLES D'AVIS DE MARCHÉS**A. Procédures ouvertes**

1. Nom et adresse du service qui passe le marché (article 16 e) ⁽¹⁾:
2. Mode de passation choisi (article 16 b):
3. a) Lieu d'exécution (article 16 c):
b) Nature et étendue des prestations, caractéristiques générales de l'ouvrage (article 16 c):
c) Si le marché est divisé en plusieurs lots, l'ordre de grandeur des différents lots et la possibilité de soumissionner pour un, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots (article 16 c):
d) Indications relatives à l'objectif du marché lorsque celui-ci comporte également l'établissement de projets (article 16 c):
4. Délai d'exécution éventuellement imposé (article 16 d):
5. a) Nom et adresse du service auquel les cahiers des charges et les documents complémentaires peuvent être demandés (article 16 f):
b) Date limite pour effectuer cette demande (article 16 f):
c) (Le cas échéant) Montant et modalités de paiement de la somme qui doit être versée pour obtenir ces documents (article 16 f):
6. a) Date limite de réception des offres (article 16 g):
b) Adresse où elles doivent être transmises (article 16 g):
c) La ou les langues dans lesquelles elles doivent être rédigées (article 16 g):
7. a) Personnes admises à assister à l'ouverture des offres (article 16 h):
b) Date, heure et lieu de cette ouverture (article 16 h):
8. (Le cas échéant) Cautionnements et garanties demandés (article 16 i):
9. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent (article 16 j):
10. (Le cas échéant) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (article 16 k):
11. Conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par l'entrepreneur (article 16 l):
12. Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre (article 16 m):
13. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché. Les critères autres que le prix le plus bas sont mentionnés, lorsqu'ils ne figurent pas dans le cahier des charges (article 29):
14. Autres renseignements:
15. Date d'envoi de l'avis (article 16 a):

⁽¹⁾ Les articles cités entre parenthèses renvoient à la directive 71/305/CEE du Conseil du 26 juillet 1971 (JO n° L 185 du 16. 8. 1971, p. 5).

B. Procédures restreintes

1. Nom et adresse du service qui passe le marché (article 17 a) ⁽¹⁾:
2. Mode de passation choisi (article 17 a):
3. a) Lieu d'exécution (article 17 a):
b) Nature et étendue des prestations, caractéristiques générales de l'ouvrage (article 17 a):
c) Si le marché est divisé en plusieurs lots, l'ordre de grandeur des différents lots et la possibilité de soumissionner pour un, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots (article 17 a):
d) Indications relatives à l'objectif du marché lorsque celui-ci comporte également l'établissement de projets (article 17 a):
4. Délai d'exécution éventuellement imposé (article 17 a):
5. (Le cas échéant) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (article 17 a):
6. a) Date limite de réception des demandes de participation (article 17 b):
b) Adresse où elles doivent être transmises (article 17 b):
c) La ou les langues dans lesquelles elles doivent être rédigées (article 17 b):
7. Date limite d'envoi des invitations à soumissionner (article 17 c):
8. Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur ainsi que les conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par celui-ci (article 17 d):
9. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché lorsqu'ils ne sont pas mentionnés dans l'invitation à soumissionner (article 18 d):
10. Autres renseignements:
11. Date d'envoi de l'avis (article 17 a):

⁽¹⁾ Les articles cités entre parenthèses renvoient à la directive 71/305/CEE du Conseil du 26 juillet 1971 (JO n° L 185 du 16. 8. 1971, p. 5).

Procédure ouverte

1. Landratsamt Ostalbkreis, D - 7080 Aalen, Neue Heidenheimer Straße 15.
2. Appel d'offres public.
3. a) 7080 Aalen;
b) Construction d'un centre scolaire professionnel d'un volume construit de 141 098 m³ et d'une surface utile de 33 588 m²: 31.10.0 — 31.27.8 terrassements, béton, béton armé, maçonnerie, canalisation des eaux d'égout, drainage et éléments préfabriqués en béton armé;
c) Possibilité de diviser le marché en lots. Les lots peuvent faire l'objet d'offres conjointes ou séparées.
d)
4. Délai d'exécution prévu: du 15 avril 1977 au 30 avril 1978.
5. a) Gottschlich — Hahn — Partner, Architekten — Ingenieure, 7210 Rottweil — Hochturm 19, (tél. 07 41/4 50 51);
b) Le 2 novembre 1976;
c) Cent dix marks allemands. La demande des documents d'adjudication doit être accompagnée d'un chèque barré établi au nom de «Ostalbkreis — Kreiskasse», avec la mention «BSZ Aalen».
6. a) Le 21 décembre 1976, à 12 heures;
b) Kreisbauamt, 7080 Aalen, Lange Straße 31;
c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires;
b) Le 21 décembre 1976, à partir de 14 heures, dans la salle de réunion du Kreis Krankenhaus Aalen.
8. Il sera exigé une sûreté au titre de la garantie de bonne fin des travaux. Elle devra être conforme aux dispositions du point 8.1 des conditions contractuelles spéciales de l'Ostalbkreis — BVB (1973).
5 % du montant du décompte seront retenus au titre de la garantie de bonne tenue des travaux. Au lieu de cela, le preneur d'ouvrage pourra fournir un cautionnement d'un institut de crédit ou d'un établissement d'assurance-crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne ou à Berlin-Ouest.
9. Les modalités de paiement sont réglées par le n° 22 des conditions contractuelles complémentaires de l'Ostalbkreis ZVB (1973).
- 10.
11. Justifications:
 - chiffre d'affaires réalisé en travaux de construction au cours des trois derniers exercices;
 - travaux de construction comparables exécutés au cours des trois derniers exercices, avec indication du maître d'ouvrage, du mode et du délai d'exécution;
 - équipement technique disponible.
12. Quatre mois à compter de la date d'ouverture des offres.
13. Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
14. Avant d'en faire la demande, les intéressés peuvent consulter le dossier d'adjudication auprès du Arch.-Büro Gottschlich — Hahn — Partner.
15. Le 21 octobre 1976.

Procédure ouverte

1. Norfolk County Council, County Hall, Norwich, Norfolk, NR1 2DH, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
 3. a) Sur le territoire administré par le Norfolk County Council;
 - b) 1. Fourniture et mise en œuvre à chaud de béton bitumineux (quantités non précisées). 2. Enduit d'usure de routes;
 - c) Les soumissions devront comporter le prix des livraisons de matériaux au chantier, et les offres chiffrées des soumissionnaires peuvent être acceptées pour un ou plusieurs chantiers. Le tonnage global estimé pour b) 1. est de 90 000 tonnes et la surface à couvrir pour b) 2. est d'environ 2,5 millions de m², mais ces quantités dépendront des fonds disponibles pour les travaux;
 - d) L'établissement de projets n'est pas nécessaire.
4. Exercice s'achevant au 31 mars 1978.
5. a) County Surveyor, adresse comme au point 1;
 - b) Enduit d'usure: le 26 novembre 1976; béton bitumineux: le 3 janvier 1977;
 - c) Pas de versement à effectuer pour l'obtention des documents.
6. a) Enduit d'usure: le 8 décembre 1976; béton bitumineux: le 14 janvier 1977;
 - b) County Secretary, adresse comme au point 1;
 - c) Langue anglaise.
7. a) Le secrétaire du conseil ou son représentant;
 - b) Enduit d'usure: le 8 décembre 1976; béton bitumineux: le 14 janvier 1977 ou au gré du secrétaire du conseil, au County Hall. L'ouverture ne sera pas publique.
- 8.
9. Versements mensuels.
10. Si un groupement d'entreprises enlève le marché, le conseil exigera que chacune des entreprises faisant partie du groupement se déclare conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
11. Articles 25 a) et 26 b) de la directive 71/305/CEE du Conseil du 26 juillet 1971.
12. Jusqu'au 1^{er} avril 1977.
13. L'offre acceptable la plus basse.
- 14.
15. Le 21 octobre 1976.

Procédure ouverte

1. Københavns kommune, magistratens 4. afdeling, stadsingeniørens direktorat, afløbskontoret, Islands Brygge 37, DK - 2300 København S, Danemark.
2. Adjudication publique conformément à la loi n° 216 du 8 juin 1966 sur les adjudications, etc.
3. a) Copenhague;
 - b), c) et d) Les travaux à effectuer comprennent la réalisation des deux sections suivantes de canalisations de Strandvaenget à l'installation d'épuration de Lynetten:
 1. Section côtière Strandvaenget-Kalkbraenderiløbskaj (environ 415 m de canalisations d'un diamètre intérieur de 180 cm);
 2. Section côtière Levantkaj-Lynetten (environ 1410 m de canalisations d'un diamètre intérieur de 180 cm);
 Les canalisations sont décrites dans les documents d'adjudication comme étant des tuyaux en béton armé, mais leur qualité première doit être de répondre aux exigences de leur fonction.
 Il peut être fait offre pour la réalisation aussi bien d'une section particulière que pour l'ensemble des travaux.
 - c)
 - d)
4. Du 1^{er} mars 1977 au 1^{er} juillet 1978.
5. a) Les documents d'adjudication peuvent être retirés chez: B. Højlund Rasmussen, rådgivende civilingeniører, Vimmelskafte 47, DK-1161 København K. Tél. 01 14 21 37.
 - b)
 - c) Dépôt de garantie pour les documents d'adjudication: 2 000 couronnes danoises, à verser sous forme de chèque barré libellé à l'ordre de: Stadsingeniørens direktorat, afløbskontoret.
6. a) Le mardi 21 décembre 1976, à 12 heures;
 - b) Les soumissions porteront la mention: «Licitations d. 21.12.1976 kl 12.00, Renseanlaeg Lynetten, søledninger» et devront être déposées ou envoyées à: Magistratens 4, afdeling, Rådhuset, 1. sal, værelse 50, DK-1599 København V;
 - c) Langue danoise.
7. a) Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des offres;
 - b) Le mardi 21 décembre 1976, à 12 heures, à l'hôtel de ville de Copenhague, première salle, værelse 50, Rådhuspladsen, København.
8. Avant le commencement des travaux, l'entrepreneur devra verser un cautionnement s'élevant à 10 % du montant du marché (hors TVA) pour garantir l'exécution de ses engagements vis-à-vis du maître d'ouvrage.
9. Paiement par acomptes mensuels pour les travaux exécutés. Un montant égal à 10 % des paiements sera retenu jusqu'à ce que le montant retenu atteigne 5 % du montant du marché.
- 10.
11. Sur demande, les soumissionnaires devront, conformément aux dispositions de l'article 25 a) et c) et de l'article 26 b) de la directive 31/305/CEE du Conseil, du 26 juillet 1971, prouver leur capacité financière et économique et leur compétence technique, dans les huit jours suivant cette demande.
12. Le soumissionnaire devra maintenir son offre pendant 9 semaines à compter de la date d'adjudication.
13. Voir sous point 2.

Le soumissionnaire doit en outre justifier d'une expérience permettant de présumer de son aptitude à exécuter les travaux.
- 14.
15. Le 21 octobre 1976.

Procédure ouverte

1. Landschaftsverband Westfalen-Lippe, Autobahnamt Hamm, Otto-Krafft-Platz 8, D - 4700 Hamm 1.
2. Appel d'offres public conformément à la réglementation des marchés publics de travaux partie A (VOB/A).
3. a) Commune: Schmehausen/Lütke-Uentrop, ville: Hamm, district: Arnsberg, Land: Rhénanie-du-Nord — Westphalie (république fédérale d'Allemagne);
b) Terrassement, démolition, béton, béton armé, acier, revêtement de chaussées, étanchement et maçonnerie pour l'élargissement à réaliser des deux côtés du pont situé sur l'autoroute fédérale Oberhausen-Hanovre A 2, sur la Lippe près de Schmehausen, km 388,077, Bw. n° 161.
Les travaux faisant l'objet du marché comprennent entre autres la fourniture ou l'exécution de:
5 000 m³ terrassement, 1 150 t démolition de constructions en acier, 320 m pieux forés de grand diamètre, 1 100 m³ béton armé pour la couche de fondation, 4 250 m² superstructure, 85 t acier d'armature, 78 m joints de chaussée étanches, 24 piliers de pont, 272 m garde-corps en acier, 400 m glissières de sécurité, 8 000 m² asphalte coulé, 3 100 m² pavage en blocs à emboîtement
c) Le marché ne sera pas subdivisé en lots.
d)
4. Délai d'exécution: 350 jours ouvrables (délai intermédiaire après 200 jours ouvrables).
5. a) Autobahnamt Hamm, Otto-Krafft-Platz 8, D - 4700 Hamm 1;
b) Demande écrite avant le 3 novembre 1976;
c) Prix du dossier d'adjudication: 40 DM. Les versements seront effectués par virement au compte n° 1008127 auprès de la Kreis- und Stadtparkasse Unna, bureau central à Hamm. Les récépissés de versement devront être joints à la demande.
6. a) Voir sous point 5 sous a);
b) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires;
b) Le 8 décembre 1976, à 11 heures, lieu voir sous point 1.
8. Une sûreté s'élevant à 3 % du montant du marché sera exigée. Seuls seront acceptés les cautionnements d'un établissement d'assurance-crédit ou d'un institut de crédit agréés en république fédérale d'Allemagne.
9. Versement des acomptes et du solde conformément à la réglementation des marchés publics de travaux-partie B (VOB/B).
- 10.
11. Sur demande, le soumissionnaire devra prouver sa capacité financière et économique et sa compétence technique dans les 8 jours suivant la demande qui lui aura été adressée à cet effet. Le soumissionnaire devra, en outre, présenter une liste des travaux, réalisés au cours des 3 derniers exercices, comparables aux travaux faisant l'objet du présent marché.
12. Le 28 février 1977.
13. Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
- 14.
15. Le 25 octobre 1976.

Procédure ouverte

1. Forces armées, services de l'état-major général, 8^e service régional des constructions, rue Eugène Thibaut 3, B - 5000 Namur.
2. Adjudication publique.
3. a) Marche-en-Famenne;
 - b) Construction clef sur porte d'un bâtiment état-major brigade et de trois bâtiments compagnies indépendantes à la base militaire.
 - c)
 - d)
4. Deux cent vingt jours ouvrables.
5. a) Groupe Gepima — place Toucrée 1, 5400 Marche-en-Famenne;
 - b)
 - c) Cahier spécial des charges n° 6/8/A/220, 62 200 FB (TVA comprise frais d'envoi en supplément) en espèces ou par versement à la société anonyme Crédit général de banque, compte n° 194-0072091-20 pour l'association Gepima à Marche-en-Famenne.
6. a) Le 6 décembre 1976 avant 11 heures;
 - b) Voir point 1;
- c) Langue française, emploi obligatoire des formulaires joints au cahier des charges.
7. a) Ouvertures des soumissions en séance publique;
 - b) Le 6 décembre 1976 à 11 heures à l'adresse indiquée au point 1.
8. 5 % du montant du marché, taxe sur la valeur ajoutée non comprise, à déposer par l'entrepreneur retenu.
9. Acomptes mensuels au prorata de l'avancement des travaux.
- 10.
11. Agréation en catégorie D, classe 8 (travaux d'un montant de plus de 150 000 000 FB, TVA non comprise).
12. Quatre-vingt dix jours de calendrier à partir du 7 décembre 1976.
- 13.
14. Des avis rectificatifs pouvant intervenir pendant le délai de publicité, les entrepreneurs sont priés de demander au service mentionné au point 1, au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des soumissions, que communication leur soit faite des rectifications éventuelles intervenues.
15. Le 25 octobre 1976.

Procédure ouverte

1. Rijkswaterstaat, directie Friesland, Tesselschadestraat 2 te NL - Leeuwarden.
2. Adjudication publique conformément au règlement uniforme en matière d'adjudications.
3. a) Communes de Sneek et Wymbritseradeel;
 - b) Cahier des charges n° F 1149: la construction d'assiettes de route, la construction d'un pont et la pose de revêtements en vue de l'aménagement de la nationale 43 en voie express, tronçon Sneek-Uitwellingerga, et travaux annexes. Les travaux comprennent notamment:
 - l'extraction à sec et la mise en œuvre d'environ 77 000 m³ de terres et de sable;
 - l'extraction et l'évacuation d'environ 251 000 m³ de terres;
 - l'extraction ou la livraison et la mise en œuvre à sec d'environ 56 000 m³ de sable;
 - l'extraction ou la livraison et la mise en œuvre sous eau d'environ 379 000 m³ de sable;
 - la livraison et la mise en œuvre d'environ 35 000 t de béton bitumineux et de 850 m³ de béton armé;
 - la mise en œuvre d'environ 1 200 m de pieux en béton et de 80 t d'acier d'armature.
 - c)
 - d)
4. Les travaux devront être exécutés pour le 1^{er} novembre 1978 au plus tard. Les délais partiels indiqués dans le cahier des charges doivent être respectés.
5. a) Le cahier des charges pourra être obtenu sous mention du n° F 1149 après le mardi 9 novembre 1976 auprès de la Staatsuitgeverij, Christoffel Plantijnstraat 1, à La Haye (tél. 070 - 814511).
Après le mardi 9 novembre 1976, le cahier des charges pourra être consulté auprès:
 - du Ministerie van Verkeer en Waterstaat, Plesmanweg 1, à La Haye;
 - de la Hoofddirectie van de Waterstaat, Koningskade 4, à La Haye;
 - du Rijkswaterstaat, arrondissement Friesland-West, Tesselschadestraat 2, à Leeuwarden.
 Tous renseignements pourront être obtenus auprès du Rijkswaterstaat, arrondissement Friesland-West, Tesselschadestraat 2, à Leeuwarden, le vendredi 19 novembre 1976 de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures; la note d'information y sera déposé pour consultation à partir de cette date; une copie de la note d'information pourra y être obtenue gratuitement sur demande;
- b)
- c) Prix du cahier des charges: 50,40 florins (TVA incluse, frais d'expédition en sus). Paiement à la Staatsuitgeverij, Christoffel Plantijnstraat 1, à La Haye après réception de la facture.
6. a) Le vendredi 17 décembre 1976 avant 11 heures;
 - b) Rijkswaterstaat, directie Friesland, Tesselschadestraat 2, à Leeuwarden;
 - c) Langue néerlandaise.
7. a) L'ouverture des soumissions aura lieu en séance publique;
 - b) Le vendredi 17 décembre 1976 à 11 heures, Rijkswaterstaat, directie Friesland, Tesselschadestraat 2, à Leeuwarden.
- 8.
9. Versement toutes les deux semaines au prorata des travaux effectués après dépôt d'une garantie représentant 5 % du montant du marché.
- 10.
11. Sur demande, le soumissionnaire devra justifier de sa capacité financière et économique et de sa compétence technique en fournissant, dans les huit jours, les documents ci-après:
 - une preuve de l'inscription de son entreprise au registre professionnel,
 - une attestation bancaire établissant la capacité financière de son entreprise,
 - une déclaration concernant le chiffre d'affaires total et le chiffre d'affaires en travaux exécutés par son entreprise au cours des trois derniers exercices comptables,
 - une liste des travaux exécutés par son entreprise au cours des cinq dernières années, le montant de ces travaux ainsi que la durée et le lieu d'exécution avec le nom du maître de l'ouvrage.
12. Trente jours après la date de l'adjudication.
13. Le soumissionnaire doit pouvoir faire état d'une expérience dans l'exécution de travaux similaires.
- 14.
15. Le 25 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Doncaster Metropolitan Borough Council, 1 Priory Place, Doncaster, South Yorkshire, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Old Road, Conisbrough, Doncaster, UK;
b) Construction, pour le compte de l'administration locale, de 140 unités d'habitation et travaux annexes.
Les unités d'habitation sont en construction traditionnelle, avec fondations en béton armé, murs creux en briques et parpaings, fermes en bois et tuiles en béton, finition des murs intérieurs en plâtre, placoplâtre et couche de finition sur les plafonds. Le marché comprend les routes et égouts, les voies d'accès publiques et les chemins privés, les aires de stationnement automobile, l'aménagement du paysage et les travaux annexes.
c)
d)
4. Quatre-vingt-six semaines.
5. Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition with Quantities, édition de 1963 (modifiée en juillet 1976), publiée par le Joint Contracts Tribunal.
6. a) Le 18 novembre 1976;
b) Chief Architect, Directorate of Technical Services, Doncaster Metropolitan Borough Council, 15 South Parade, Doncaster, — South Yorkshire DN1 2DL, Royaume-Uni;
c) Langue anglaise.
7. Janvier 1977.
8. Le soumissionnaire sera tenu de fournir les informations suivantes:
 - déclaration précisant qu'aucun des cas mentionnés à l'article 23 ne s'applique au soumissionnaire: (directive 71/305/CEE du Conseil du 26 juillet 1971);
 - justification de la capacité financière et économique du soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article 25 a), b) et c);
 - justification des connaissances et de la capacité technique du soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article 26 a), b), c), d) et e).
9. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des candidats sélectionnés.
10. Le contrat comportera une clause de révision pour tenir compte des variations de salaires et des prix des matériaux.
La valeur approximative du marché est de 1 400 000 livres sterling.
Le taux des dommages et intérêts constatés sera de 10 livres sterling par semaine ou partie de semaine par unité d'habitation inachevée conformément au programme d'achèvement par tranches.
Le soumissionnaire retenu sera tenu de fournir un cautionnement d'une valeur égale à 10 % du montant du marché en vue de garantir la bonne exécution des travaux.
11. Le 20 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Midlothian District Council.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Dalkeith, Midlothian, Écosse;
b) Exécution de divers travaux; il s'agit en général de travaux d'amélioration dans 171 unités d'habitation, comprenant la transformation, l'amélioration et la remise à neuf des cuisines et salles de bains existantes, l'installation du plus grand nombre possible d'appareils de chauffage central et la remise à neuf des conduites électriques;
c) La valeur du marché est de l'ordre de 500 000 à 1 000 000 de livres sterling;
d) Le marché sera établi sur la base du Standard Form of Building Contract modifié par le Scottish Supplement et par le Midlothian District Council.
4. Le 31 octobre 1977.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra se déclarer conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) Le 14 novembre 1976;
b) Director of Technical Services, Springfield Place, Roslin EH25 9LW;
c) Langue anglaise.
7. Le 1^{er} mars 1977.
8. Article 25 de la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971.
- 9.
- 10.
11. Le 21 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Scottish Development Department, Road Project Team, NCR Building, 2 Roseburn Gardens, Edinburgh EH12 5 NJ, Écosse.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés ou critères d'attribution spéciaux pour les variantes reçues des concurrents sélectionnés.
3. a) Écosse, route principale A9, environ 30 km au sud d'Inverness, Inverness-shire, Écosse;
b) Construction, en revêtement souple ou rigide, d'environ 14 km de chaussée simple d'une largeur de 7,30 m; excavation d'environ 900 000 m³ de matériaux tendres et de 470 000 m³ de roches, tous ces matériaux devant être mis en remblai. Le marché porte également sur la construction d'un pont principal à 3 travées d'une longueur de 180 m et de 3 autres ponts, ainsi que sur les raccordements des routes secondaires, les travaux d'assainissement et autres travaux annexes. La valeur approximative des travaux est de l'ordre de 7,5 millions de livres sterling.
c)
d)
4. Vingt-quatre mois à compter de la date à laquelle l'ingénieur aura donné l'ordre écrit de commencer les travaux.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution des travaux.
6. a) Le 15 novembre 1976;
b) The Secretary, Scottish Development Department, (Road Project Team) NCR Building, 2 Roseburn Gardens, Edinburgh EH12 5NJ;
c) Langue anglaise.
7. Approximativement janvier 1977 (sous réserve de l'achèvement des formalités administratives).
8. Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
 - bilans/comptes des 3 dernières années et indication du chiffre d'affaires en travaux de construction et du pourcentage en travaux de génie civil,
 - déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
 - liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des 5 dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés,
 - détails sur l'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus,
 - déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place,
9. Les détails sur les critères d'adjudication seront indiqués dans les instructions de soumission d'offre.
10. Le marché sera établi sur la base des Institution of Civil Engineers, Conditions of Contract for use in connection with Works of Civil Engineering Construction (5^e édition) modifiées par le Scottish Development Department en vue de leur application aux marchés portant sur la construction des routes, ainsi que d'après la Specification for Road and Bridge Works, les plans et les devis quantitatifs. Le contrat comportera une clause de révision des prix. Des acomptes seront versés chaque mois sur la base de l'évaluation des travaux exécutés et des matériaux livrés sur le chantier.
11. Le 21 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Greater London Council, HG/D/1, The County Hall, London SE1 7PB, Royaume-Uni.
 - bilans des trois dernières années,
 - chiffre d'affaires total et chiffre d'affaires réalisé en travaux de construction pour les trois dernières années,
 - liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années,
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
 - indications sur l'effectif et l'équipement dont dispose le soumissionnaire,
 - indications sur le mode d'organisation et de direction prévu pour l'exécution du marché.
3. a) Usk Road, Wandsworth, London S.W.11
Quadrillage National ref. TQ 264753;
 - b) Ensemble résidentiel comprenant un bloc d'appartements sur 4 niveaux en maçonnerie de briques armées et 8 blocs d'habitations en bande à deux niveaux en maçonnerie de briques.
Coût estimatif: environ 2,5 millions de livres. Conditions du contrat établies par le Royal Institute of British Architects (RIBA), Local Authorities version, avec devis quantitatifs.
- c)
- d)
4. Vingt-sept mois à compter de la date à laquelle l'ordre de commencer les travaux sera donné, vraisemblablement en mars 1977.
 - 9. L'offre acceptable la plus basse présentée par les concurrents en rapport avec le prix estimatif calculé par l'architecte.
5.
 - 10. — Un délai de six semaines sera accordé pour soumissionner,
 - les travaux seront surveillés par l'architecte désigné. Les instructions sur le chantier seront données par un conducteur des travaux présent à plein temps,
 - le décompte définitif sera établi par un métreur-vérificateur désigné,
 - un exemplaire des conditions du marché sera fourni à chaque soumissionnaire avec deux exemplaires brochés des devis quantitatifs. D'autres exemplaires des devis, deux au maximum, seront fournis gratuitement sur demande,
 - l'offre et les devis doivent être établis en livres sterling et les paiements seront faits uniquement dans cette monnaie,
 - la participation à la soumission n'est pas un droit. De même, aucune information ne peut être donnée quant à l'étude du dossier du soumissionnaire.
6. a) Le 18 novembre 1976;
 - b) Sir John Burnet, Tait & Partners, 10 Bedford Square, London WC1B 3RH, Royaume-Uni;
 - c) Langue anglaise.
7. Le 9 décembre 1976.
8. — Nom et adresse des banques du soumissionnaire auprès desquelles les banques du Council peuvent se renseigner sur la situation financière du soumissionnaire,
 - 11. Le 21 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Direction des télécommunications du réseau national
30, rue du Commandant René Mouchotte, F-75675 Paris
cedex 14.
2. Appel d'offres restreint.
3. a) Orléans, rue Eugène Vignat.
b) Construction de l'extension du centre d'exploitation des télécommunications du réseau national d'Orléans.
Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment rectangulaire à ossature et plancher béton de 48 mètres hors œuvre de long sur 12 mètres de largeur environ jouxtant le centre actuel au sud-est.
Ce bâtiment comportera du sous-sol au troisième étage:
Sous-sol (680 m² environ): salles de division, de batteries, énergie, groupe électrogène, conditionnement, magasin, galerie des câbles, dégagement.
Rez-de-chaussée (680 m² environ): transmission lignes, gestion technique réseau, Sequin, conditionnement, atelier, standard télex, sanitaires, dégagement.
Entresol (209 m² environ): réfectoire, salle de garde, vestiaires, sanitaires, douches, dégagement.
Premier étage (680 m² environ): démodulation, transmission, conditionnement, chef de centre, bureau d'ordre, chef de division, sanitaires, vestiaires, dégagement.
Deuxième étage: téléinformatique, conditionnement, bureaux, sanitaires, vestiaires.
Troisième étage: salles de cours, conférence, vestiaires, sanitaires.
Terrasse: locaux machinerie.
Soit environ 3 820 m² de plancher compris terrasse et sous-sol.
c) Les lots techniques comprennent:
Électricité: installation de l'éclairage et de la force motrice dans les locaux ainsi que dans les circulations entre les deux bâtiments — réseaux d'éclairage de sécurité et d'éclairage extérieur.
Chauffage central: réalisation d'une installation de chauffage central à radiateurs.
Conditionnement d'air: installation de conditionnement de l'air dans les locaux: CTR et Sequin d'une part, salle de téléinformatique d'autre part.
Ascenseur: installation d'un ascenseur.
L'ensemble des travaux de construction de l'extension feront l'objet d'un seul lot d'entreprise générale (y compris lots techniques) d'un montant approximatif de 5,8 millions de francs français attribué sur appel d'offres restreint et au forfait.
- d)
4. Quatorze (14) mois. Deuxième trimestre 1977.
5. Entreprise générale.
6. a) le 19 novembre 1976;
b) Monsieur l'Ingénieur général, directeur des télécommunications du réseau national, service bâtiments, pièce 891
adresse: voir sous point 1);
c) Langue française.
- 7.
8. Références exigées des candidats (entreprise générale): qualification à l'OPQCB, 100 ou 110 et 130, 131, 132 ou 133, classification minimale 5 et 6 étoiles.
Documents à joindre à votre candidature:
— deux certificats de capacité délivrés par des hommes de l'art se référant à des constructions du type précité,
— une copie de votre certificat de qualification professionnelle,
— une liste de références à des constructions du même type réalisées au cours des trois dernières années,
— une note précisant les moyens d'action en personnel et en matériel de l'entreprise, le chiffre d'affaires 1975 et 1976.
- 9.
10. Indication du service (et éventuellement nom du responsable) auquel il y a lieu de s'adresser en cas de demande de renseignements complémentaires concernant cette insertion: Service bâtiments, 67, avenue Lénine, 94112 Arcueil cedex (tél.: 656 38 91).
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Communauté urbaine de Bordeaux, 2^e direction, 3^e bureau, 20, cours Pasteur, F - 33076 Bordeaux cedex.
2. Appel d'offres restreint après appel de candidatures.
3. a) Quartier de rénovation de l'hôtel de ville à Bordeaux (33);
b) Construction de l'hôtel de la communauté urbaine à Bordeaux (4^e phase).
Désignation des lots avec, entre parenthèses, les qualifications (OPQCB), l'ordre de grandeur du lot et le nombre d'étoiles.
5. c) réservoirs d'eau néant; 187 000, valeur septembre 1976; sur références (fourniture et pose de 3 ou 4 cuves métalliques de 40 m³ chacune pour réserves d'eau assurant la protection incendie de l'IGH);
23a) carrelages et revêtements scellés: 141; 586 000, valeur novembre 1975; 4 étoiles;
23b) dallage pierre et marbre: néant; 608 000, valeur novembre 1975; sur références (gravier de marbre 8 — 15 mm lié au ciment et coulé sur place);
30. revêtements décoratifs en céramique (extérieur et intérieur): néant; 816 000, valeur novembre 1975; sur références;
31. aménagement des abords: néant; 1 200 000, valeur novembre 1975; sur références (dallage, pavage en galets, plantations);
32. décoration et mobilier fixe: 711 et 2210; 3 000 000, valeur septembre 1975; 4 étoiles.
c) Il ne sera pas possible de faire acte de candidature pour l'ensemble des lots, mais seulement pour les lots pour lesquels l'entreprise sera qualifiée.
d)
4. Vingt-quatre mois pour l'ensemble des travaux.
5. Pour le cas de candidatures conjointes et solidaires, la désignation d'un mandataire commun sera exigée.
6. a) Le 26 novembre 1976;
b) Communauté urbaine de Bordeaux, bureau des adjudications 2^e direction, 3^e bureau 20, cours Pasteur, 33076 Bordeaux cedex.
Les demandes devront nous parvenir sous pli recommandé ou pourront être déposées au bureau des adjudications, dans une boîte réservée à cet effet.
L'enveloppe devra porter l'indication «Construction de l'hôtel de la communauté — 4^e phase»;
c) Langue française.
- 7.
8. La demande de participation devra être accompagnée des pièces suivantes: carte de qualification; références techniques et chantiers 1974, 1975; certificats de capacité; chiffre d'affaires en 1974, 1975, attestation des règlements des cotisations à la sécurité sociale.
9. Suivant article 300 du code des marchés publics (RF).
10. Conformément à l'article 251 premier et deuxième alinéas du code des marchés publics, les entreprises devront fournir deux déclarations conformes à la circulaire du 13 août 1973 (*Journal officiel de la République française* du 10 octobre 1973 — économie et finances).
Les modèles de ces déclarations seront à la disposition de toute entreprise candidate au bureau des adjudications de la communauté urbaine de Bordeaux, téléphone: (56) 90 91 92 ou (56) 44 18 40; poste 547.
11. Le 22 Octobre 1976.

Procédure restreinte

1. The Kent County Council, County Hall, Springfield ME14 2LT, Maidstone, Kent, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Sittingbourne South High School, Brenchley Road, Sittingbourne, Kent;
b) Travaux d'agrandissement consistant en 4 unités ajoutées à une école existante, à savoir:
 - construction d'une annexe à 2 niveaux au bloc existant à usage d'enseignement;
 - construction d'une annexe à 1 niveau au bloc existant comprenant un laboratoire et des salles de classe;
 - construction d'une salle de sports et des locaux annexes attenants aux vestiaires existants;
 - construction d'une unité d'agronomie distincte à charpente en bois, avec serre et atelier annexes.Le marché comprendra des travaux à la charge de sous-traitants désignés, essentiellement pour le chauffage, l'eau chaude et les installations électriques, l'ossature métallique et la toiture. La valeur du marché est de l'ordre de 550 000 livres sterling.
- c)
- d)
4. Dix-huit mois.
- 5.
6. a) Le 19 novembre 1976;
- b) The County Architect, voir l'adresse au point 1;
- c) Langue anglaise.
7. Début décembre 1976.
8. Les demandes de participation doivent comporter les renseignements suivants:
 - attestation d'inscription de la société sur le registre du commerce,
 - déclaration bancaire indiquant les ressources financières de la société,
 - déclaration relative au chiffre d'affaires de l'entreprise et à son chiffre d'affaires en travaux de construction réalisés au cours des trois derniers exercices,
 - liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur de chaque projet, du type de travaux effectués, du lieu de leur exécution et de l'adresse de l'administration pour laquelle ils ont été réalisés.
9. Il sera tenu compte de l'expérience acquise dans la réalisation de projets de construction similaires.
10. Acomptes mensuels en fonction de l'évaluation des travaux exécutés, etc, avec retenue de 3 % conformément aux conditions du Standard Form of Building Contract publié par le Joint Contracts Tribunal. Le montant du marché sera révisé sur la base de la formule d'ajustement des prix mise au point pour les marchés de construction par le National Economic Development Office.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Staffordshire County Council, County Buildings, Stafford, Angleterre.
2. Procédure restreinte.
3. a) Stafford, Staffordshire;
b) Construction selon des méthodes traditionnelles d'un commissariat de police, d'un tribunal et d'un Probation Office (bureau de contrôle des condamnés mis en liberté surveillée). Coût estimatif: 1,5 million de livres sterling;
c) Les travaux feront l'objet d'un marché unique;
d) Le marché ne comporte pas l'établissement du projet.
4. Deux ans.
5. Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition with Quantities, édition de 1963 (révisée en juillet 1976) publiée par le Joint Contracts Tribunal sous l'égide du Royal Institute of British Architects, etc.
6. a) Le mardi 23 novembre 1976, à 10 heures; l'administration établira ensuite une liste restreinte des entreprises qui seront autorisées à soumissionner;
b) The County Architect, Green Hall, Lichfield Road, Stafford ST17 4LA, Angleterre;
c) Langue anglaise.
7. Janvier/février 1977.
8. Conformément aux dispositions des articles 25 a) et c) et 26 b), d) et e) de la directive 71/305/CEE.
9. À préciser dans l'invitation à soumissionner.
- 10.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Staffordshire County Council, County Building, Stafford, Angleterre.
2. Procédure restreinte.
3. a) Stafford, Staffordshire;
b) Construction selon des méthodes traditionnelles de la Weston Road High School, Stafford. Coût estimatif: 900 000 livres sterling;
c) Les travaux feront l'objet d'un marché unique;
d) Le marché ne comporte pas l'établissement du projet.
4. Deux ans.
5. Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition with Quantities, édition de 1963 (révisée en juillet 1976) publiée par le Joint Contracts Tribunal sous l'égide du Royal Institute of British Architects, etc.
6. a) Le mardi 23 novembre 1976, à 10 heures; l'administration établira ensuite une liste restreinte des entreprises qui seront autorisées à soumissionner;
b) The County Architect, Green Hall, Lichfield Road, Stafford ST17 4LA, Angleterre;
c) Langue anglaise.
7. Janvier/février 1977.
8. Conformément aux dispositions des articles 25 a) et c) et 26 b), d) et e) de la directive 71/305/CEE.
9. À préciser dans l'invitation à soumissionner.
- 10.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Staffordshire County Council, County Buildings, Stafford, Angleterre.
2. Procédure restreinte.
3. a) Newcastle-Under-Lyme, Staffordshire;
b) Construction, selon des méthodes traditionnelles, d'un ensemble de bâtiments judiciaires et d'un Probation Office (bureau de contrôle des condamnés mis en liberté surveillée);
c) Les travaux feront l'objet d'un marché unique;
d) Le marché ne comporte pas l'établissement du projet.
4. Deux ans.
5. Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition With Quantities, édition de 1963 (révisée en juillet 1976) publiée par le Joint Contracts Tribunal sous l'égide du Royal Institute of British Architects, etc.
6. a) Le mardi 23 novembre 1976, à 10 heures; l'administration établira ensuite une liste restreinte des entreprises qui seront autorisées à soumissionner;
b) The County Architect, Green Hall, Lichfield Road, Stafford ST17 4LA, Angleterre;
c) Langue anglaise.
7. Janvier/février 1977.
8. Conformément aux dispositions des articles 25 a) et c) et 26 b), d) et e) de la directive 71/305/CEE.
9. À préciser dans l'invitation à soumissionner.
- 10.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Staffordshire County Council, County Buildings, Stafford, Angleterre, Royaume Uni.
2. Procédure restreinte.
3. a) Tamworth, Staffordshire;
b) Construction selon des méthodes traditionnelles de l'école globale de Tamworth; coût estimatif 550 000 £;
c) L'appel d'offres concerne la totalité du projet;
d) Le marché ne comporte pas l'établissement du projet.
4. Deux ans.
5. Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition with Quantities, édition 1963 (révisée en juillet 1976) publiée par le Joint Contracts Tribunal, avec l'autorisation du Royal Institute of British Architects.
6. a) Le mardi 23 novembre 1976, à 10 heures, après quoi il sera dressé une liste de pré-sélection;
b) The County Architect, Green Hall, Lichfield Road, Stafford ST17 4LA, Angleterre;
c) Langue anglaise.
7. Décembre 1976/janvier 1977.
8. Conformément aux articles 25 a) et c) et 26 b), d) et e) de la directive 71/305/CEE.
9. Les critères seront mentionnés dans l'invitation à soumissionner.
- 10.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Chief Executive, Metropolitan Borough of Sandwell, Town Hall, West Bromwich, West Midlands, Royaume-Uni.
2. Appel d'offres restreint. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Tibbington Terrace, Tipton;
 b) Construction de 66 unités d'habitation selon des méthodes traditionnelles, ainsi que les travaux annexes sur le chantier, les installations d'assainissement et les aires de stationnement.
 Des sous-traitants seront désignés par le Council pour les installations mécaniques, le chauffage et les installations électriques.
 Le coût estimatif de l'ensemble des travaux se situe entre 415 000 et 1 000 000 de livres sterling.
 c)
 d)
4. Soixante semaines à compter de la date de prise de possession du chantier.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) Le 15 novembre 1976;
 b) Chief Architect, Municipal Buildings, Cradley Heath, Warley, West Midlands;
 c) Langue anglaise.
7. Le 26 novembre 1976.
8. Les demandes de participation devront être accompagnées des renseignements suivants:
 - attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
 - bilans des trois dernières années avec indication du chiffre d'affaires en travaux de construction,
 - déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux, et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
 - liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés,
 - détails sur l'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus,
 - déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place.

Les sociétés belges ou italiennes déjà inscrites sur leur propre liste nationale d'entreprises agréées au titre de leur capacité technique et financière peuvent présenter un certificat d'inscription au lieu des pièces demandées aux premier, deuxième et quatrième tirets ci-dessus.
9. L'offre la plus basse conformément aux conditions du marché.
10. Le marché sera établi sur la base du Standard Form of Building Contract publié par le Joint Contracts Tribunal, Local Authorities Edition with Quantities, édition 1963 (révision de juillet 1976), comprenant la modification d'urgence n° 1/1975: clause supplémentaire 30A.
 Les paiements au titre du marché seront effectués en livres sterling.
 Dans les offres et dans tous les documents justificatifs les prix devront être indiqués en livres sterling.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Milton Keynes Development Corporation, Wawendon Tower, Wawendon, Milton Keynes, MK17 8LX, Angleterre, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) (C1.4) Bâtiment à usage de bureaux dans le centre-ville de Milton Keynes, North Buckinghamshire, Angleterre;
b) 2 bâtiments de bureaux à trois et quatre niveaux en béton armé développant une surface totale de 15 000 m², y compris travaux de chantier associés. Le coût estimatif des travaux se situe entre 4,75 et 5,25 millions de livres.
c)
d)
4. Environ 24 mois sur la base d'une clause de révision des prix.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution des travaux.
6. a) Le 18 novembre 1976;
b) Quantity Surveying Manager, voir l'adresse au point 1;
b) Langue anglaise.
7. Janvier 1977.
8. — Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
— nom et adresse des banques du soumissionnaire auprès desquelles les banques de la Corporation peuvent se renseigner sur la capacité financière du soumissionnaire,
— bilan des trois dernières années, y compris indication du chiffre d'affaires réalisé en travaux de construction,
— déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
— liste des projets de plus d'un million d'unités de compte, comparables à ceux faisant l'objet du présent contrat, réalisés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés,
— détails sur l'effectif et l'équipement dont dispose le soumissionnaire.
9. Les critères d'adjudication seront précisés dans le dossier d'adjudication.
10. Le marché sera établi sur la base des Articles of Agreement et Conditions of Contract contenus dans le Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition ou Private Edition (version la plus récente) publié par le Joint Contracts Tribunal et modifié par l'administration. De nouveaux contrats portant sur des travaux comparables pourront être négociés avec l'adjudicataire.
11. Le 22 octobre 1976.

Procédure restreinte

1. Milton Keynes Development Corporation, Wawendon Tower, Wawendon, Milton Keynes, MK17 8LX, Angleterre, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Ateliers modernes de Northfield, dans la zone Nord de Milton Keynes, North Buckinghamshire, Angleterre;
b) 4 unités à un niveau sous la forme de 2 blocs jumelés d'une surface unitaire d'environ 5 300 m², y compris les travaux de chantier associés. Les constructions auront une ossature en acier (des dispositions ont déjà été prises en ce qui concerne la charpente métallique) avec bardage en tôle nervurée et couverture en ciment d'amiante. Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de l'ordre de 0,75 à 1 million de livres sterling.
c)
d)
4. Environ 13 mois sur la base d'une clause de révision des prix.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution des travaux.
6. a) Le 18 novembre 1976;
b) Quantity Surveying Manager, voir l'adresse au point 1;
c) Langue anglaise.
7. Janvier 1977.
8. — Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
— nom et adresse des banques du soumissionnaire auprès desquelles les banques de la Corporation peuvent se renseigner sur la capacité financière du soumissionnaire,
— bilan des trois dernières années, y compris indication du chiffre d'affaires réalisé en travaux de construction,
— déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
— liste des projets de plus d'un million d'unités de compte, comparables à ceux faisant l'objet du présent contrat, réalisés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés.
— détails sur l'effectif et l'équipement dont dispose le soumissionnaire.
9. Les critères d'adjudication seront précisés dans le dossier d'adjudication.
10. Le marché sera établi sur la base des Articles of Agreement et Conditions of Contract contenus dans le Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition ou Private Edition (version la plus récente) publié par le Joint Contracts Tribunal et modifié par l'administration. De nouveaux contrats portant sur des travaux comparables pourront être négociés avec l'adjudicataire.
11. Le 22 octobre 1976.

Indications complémentaires

Gebouwenfonds voor de Rijkscholen, Provinciale Dienst Antwerpen, Boomgaardstraat 22/24
(3^e étage), B-2600 Berchem.

*(Journal officiel des Communautés européennes n° C 229 du 30 septembre 1976, p. 12 —
procédure ouverte)*

Objet : Schoten, Institut supérieur d'enseignement technique de l'État ;

Première tranche : construction d'une aile de classes-ateliers et d'un bâtiment administratif.

au lieu de : 4. Les travaux de la partie I devront être entièrement terminés dans un délai de deux cents jours ouvrables, ceux de la partie II dans un délai de trois cents jours ouvrables.

lire : 4. Les travaux de la partie I devront être entièrement terminés dans un délai de trois cents jours ouvrables, ceux de la partie II dans un délai de trois cents jours ouvrables.

Indications complémentaires

Régie des voies aériennes — direction exploitation — service des travaux — siège :
B - 1040 Bruxelles — avenue des Arts, 41.

*(Journal officiel des Communautés européennes n° C 225 du 25. 9. 1976, p. 15 —
procédure ouverte)*

Objet : Aéroport de Bruxelles-National : travaux pour la construction d'un tunnel avec voies
d'accès sous la piste 07L/25R. Cahier des charges TW/35 — 1976 ;

L'amende de 25 000 francs belges prévue en cas de dépassement du délai de 30 jours de
calendrier (article 48 sous C — Amendes pour retard — page 15 du cahier spécial des charges)
est à multiplier par 10 et est en conséquence portée à 250 000 francs belges par jour.

Pour la bonne règle les soumissionnaires sont priés de mentionner dans leur offre qu'ils ont
pris connaissance du présent avis rectificatif.

Le 22 octobre 1976.